

# RÉPONSE AUX QUESTIONS AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE À SAINT-ANNE-DE-SOREL

FRUITS DES ÎLES INC.

SAINT-ANNE-DE-SOREL, QUÉBEC  
FÉVRIER 2024

DOSSIER 3211-01-068



- **Respect de la séquence éviter minimiser compenser**

La séquence éviter minimiser compenser propose, dans un premier temps, d'éviter le plus possible la destruction de ces milieux et, par la suite, de minimiser les impacts causés par les projets. S'il y a perte inévitable de milieux humides ou hydriques, la séquence suggère qu'une compensation soit faite afin de permettre la restauration de ces milieux.

Dans le cadre du projet Fruits des îles, 97% des milieux humides vont être évités. Les 3 % de milieux humides affectés par le projet ne pourront pas être minimisés, ils seront donc compensés à hauteur de 897 % sur le site de Sainte-Anne-de-Sorel. Ce processus s'intègre parfaitement à l'intérieur de la séquence, éviter, minimiser et compenser et même à un gain environnemental et non une perte.